

Consultation relative à une révision partielle de l'OTVA

Madame la conseillère fédérale,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de l'avoir invité, dans votre courrier du 25 octobre 2023, à participer à la consultation relative à la révision partielle de l'Ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée (OTVA).

Notre canton a pris connaissance des documents relatifs à la consultation et, après analyse, nous pouvons vous informer que Neuchâtel est favorable à la révision partielle de l'OTVA telle que proposée. Notre canton relève en particulier les simplifications prévues dans les méthodes des taux de la dette fiscale nette et des taux forfaitaires qui sont bienvenues.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 31 janvier 2024

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND